cuma
Union des cuma
Pays de la Loire

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'UNION DES CUMA PAYS DE LA LOIRE

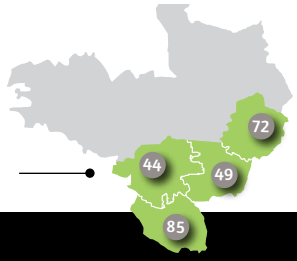

INFO cuma

Juillet 2018

solides & solidaires

Edito

DEMAIN J'ENSILE !

Quoi de plus banal me direz-vous ?
Pas si sûr !!!!
Si s'assurer d'un bon rendement de maïs à l'hectare par une bonne maîtrise de la culture va de soi, stocker ces milliers d'euros sans perte (visible et invisible) et les valoriser en performances animales optimales, est tout autre chose.

Activités structurantes de nos cuma depuis plus de 40 ans, l'ensilage de maïs a constamment évolué tant au niveau des matériels, des variétés, de la main-d'œuvre et de la technique (maïs épi, nouvel éclateur, etc...) avec des débits de chantiers toujours plus importants d'où le slogan bien connu de tous : « ici, le patron c'est le silo ».

Mais le niveau d'exigence devient de plus en plus fort compte tenu des enjeux économiques pour nos exploitations, malgré l'évolution des systèmes (plus ou moins d'herbe, de méteil et/ou de pâturage).
Alors, nous éleveurs, avons-nous toujours les bonnes cartes en main pour à la fois anticiper et clarifier la commande de travail auprès de la cuma (longueur de coupe, éclatement des grains, nombre de remorque, etc…) et à la fois juger la qualité du travail accompli ?

C'est pourquoi, le réseau cuma, en partenariat avec le contrôle de performance Seenovia, vous propose de vous approprier les clés de la réussite d'un chantier d'ensilage avec une vision globale de la plante à l'animal en passant par le silo bien sûr.

Cette formation spécialisée par et pour les cuma, destinée à la fois aux salariés et aux responsables de l'activité ensilage, doit par l'échange d'expériences et l'apport de connaissances, gage de valeurs ajoutées, permettre de renforcer nos compétences et ainsi de rester performant pour un meilleur service rendu à nos adhérents.

Les premiers groupes ont démarré en juin ; alors n'hésitez pas à vous inscrire pour les prochaines sessions ; le jeu en vaut la chandelle !!

Didier LEBRETON
Administrateur de proximité
Union des cuma des Pays de la Loire

A LA UNE

Achats groupés : le projet dérange, mais avance !

Courant dans de nombreux secteurs de l'économie, l'achat groupé de matériels agricoles est une pratique vraiment nouvelle au point qu'elle bouscule et dérange de nombreuses habitudes.

Le réseau cuma des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire s'est donc regroupé pour émettre deux appels d'offres auprès des constructeurs : l'un pour 20 ensileuses, qui est un marché purement agricole et l'autre pour 30 télescopiques, qui est un marché plus ouvert *(industrie, BTP et agricole)*.

Ce travail a pour objectif d'optimiser les 130 millions d'euros d'investissements annuels. **La question n'est pas de savoir si nous allons réussir, mais de savoir quand et comment.** Le dispositif doit permette de rééquilibrer les rapports de force entre les différents acteurs du marché que sont les concessionnaires, les constructeurs et les cuma.

Nous avons reçu le positionnement des constructeurs. Sur l'appel d'offre des 20 ensileuses, nous sommes confrontés à une réticence des acteurs. Sur les 4 constructeurs sollicités, un seul a fait une offre. Cette dernière est plus chère que si une cuma avait fait une demande pour une ensileuse. Il apparait que sur ce marché purement agricole les constructeurs, ainsi que les concessionnaires semblent rétifs à l'idée d'achats groupés.

En ce qui concerne l'appel d'offre pour 30 télescopiques, sur les 9 constructeurs interrogés, 4 ont fait une offre. Sur ce type de matériel, les acteurs sont plus aguerris à ces démarches.

La démarche interroge, étonne et pour certains agace. Elle accompagne un mouvement inexorable dans l'agriculture qui doit conduire à l'optimisation d'investissements. L'Union des cuma est donc déterminée à aboutir pour une agriculture équilibrée au service de ses adhérents.

par francois.leber@cuma.fr • 02 41 96 75 99

D'INFOS SUR
www.paysdelaloire.cuma.fr

Diffusion avec le soutien du
Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

D'INFOS SUR
www.paysdelaloire.cuma.fr

L'ECHO DE L'UNION

COTISATION ET ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

Depuis cette année, les 950 cuma adhérentes à l'Union des cuma bénéficient, dans le cadre de leur cotisation, d'une assurance protection juridique.

Cette protection s'applique exclusivement dans le cadre d'activités professionnelles et ses services se déclinent à trois niveaux :

- Information juridique téléphonique
- Défense pénale et recours suite à un accident
- Assurance des litiges, notamment fournisseurs

Pour plus de précisions sur l'objet et l'étendue des garanties, n'hésitez pas à contacter votre section de proximité.

par marc.aurejac@cuma.fr • 02 40 16 39 53

DINA CUMA, SE POSER POUR MIEUX AVANCER

Prendre le temps de se réunir entre adhérents et de travailler sur le fonctionnement, les projets de la cuma.

C'est tout l'objet du dispositif DiNA cuma grâce à 3 ou 4 jours d'accompagnement par l'Union des cuma.

Voici les montants restant à la charge des cuma grâce à la subvention du Ministère de l'Agriculture :

Nombre de jours	Montant HT pris en charge	Montant HT à la charge de la cuma
3 jours	1485 €	165 €
4 jours	1500 € (plafond)	700 €

Si vous souhaitez être accompagné grâce à un DiNA cuma, prenez vite contact avec votre section départementale. Un appel à projet est en cours jusqu'au 31 octobre 2018.
A noter : un accompagnement DiNA cuma de quatre jours vous permet de valider vos demandes PCAE.

par emmanuelle.grimaud@cuma.fr • 02 41 96 77 88

VIE DES SECTIONS

44 Agri Ecoute évolue

Ce dispositif national a été lancé par la MSA en octobre 2014, pour accompagner les exploitants et salariés agricoles, ainsi que leurs familles, en cas de situation de souffrance ou de détresse.

Le principe : un numéro unique **09 69 39 29 19**, accessible à tout moment au prix d'un appel local, permettant de dialoguer anonymement. Les écoutants seront désormais des psychologues cliniciens *(réseau PSYA)*. L'appelant pourra, s'il le souhaite, limiter ses échanges avec les psychologues de ce réseau, auquel cas l'accompagnement restera confidentiel vis-à-vis de la MSA.

Toutefois, si la personne est d'accord, un lien peut être fait entre le réseau PSYA et le référent de la cellule de prévention. Le référent orientera alors la demande, pour l'accueil et l'accompagnement des signalements des situations de mal-être.

par anne.marquet@cuma.fr • 02 40 16 39 58

49 Une résolution pour libérer les responsables de la cuma !

A l'occasion des 20 ans de la cuma, le samedi 26 mai dernier, 150 personnes étaient réunies sur le site de la Chaussée à Maulevrier. Depuis 2013, Dominique Pezot Président et Laurent Graveleau Vice-Président et Responsable salariés mènent la cuma de mains de maître. Lors de la dernière AG, les adhérents ont voté une résolution exceptionnelle. Les responsables du bureau bénéficieront d'un nombre d'heures de salariés offert sur leurs exploitations. La cuma compense ainsi l'implication des responsables et le temps dépensé pour la cuma.

La cuma démarre un DiNA cuma à l'automne pour travailler sur son organisation, la dynamique des adhérents afin de garantir son efficacité pour les 20 prochaines années et plus.

par isabelle.corbineau@cuma.fr • 02 41 96 75 80

72 Nouvelle assistante de direction dans la section

Marie Maudoux est arrivée dans l'Union des cuma, le 04 juin dernier.

Après 10 ans passés dans une entreprise privée, Marie va assurer la fonction d'assistante de direction en Sarthe. Elle est embauchée à temps partiel *(présence dans nos bureaux le lundi, le mardi et le jeudi)*. Elle remplace Aurélie Cardineau qui reste dans notre structure mais qui se spécialise sur la réalisation des bulletins de paie pour l'Union et les salariés de cuma des Pays de la Loire *(en binôme avec Géraldine Tilleul de Loire-Atlantique)*. Il s'agit de renforcer le service paie et plus globalement l'animation sur le thème de l'emploi dans les 4 départements de l'Union des cuma.

par philippe.coupard@cuma.fr • 02 43 23 77 37

Un salarié à la cuma de la Pichonnière

Le 1er juin 2018, la cuma de la Pichonnière a accueilli son premier salarié. Le projet était en réflexion depuis février 2017. L'Union des cuma a été sollicitée à plusieurs reprises pour accompagner la cuma dans cette démarche.

Pourquoi un salarié ? Les agriculteurs de cette cuma, comme beaucoup, avaient chacun des surcharges de travail sur leurs exploitations et l'entretien du matériel de la cuma était fait par le président, à raison d'environ 400 heures de travail par an. Il fallait donc trouver une solution pour soulager les charges de travail de chacun et proposer un service de qualité aux adhérents.

La décision d'embaucher un salarié au titre de la cuma s'est révélée être la meilleure option. 5 adhérents se sont engagés à prendre le salarié pendant un certain nombre d'heures dans l'année et le reste du temps il fera l'entretien du matériel de la cuma. Il pourra également faire de la prestation si les adhérents en éprouvent le besoin. Le salarié sera délégué dans le cadre de la fonction groupement d'employeurs que la cuma peut utiliser puisqu'elle a récemment modifié ses statuts.

Nous souhaitons donc la bienvenue à Antoine et nous continuons à accompagner la cuma dans la gestion de son premier salarié.

par philippe.coupard@cuma.fr • 02 43 23 77 37

85 Rendez-vous à la fête de l'agriculture

Les 25 et 26 août à la Châtaigneraie, venez nous retrouver à la Fête de l'Agriculture. Les animateurs et les administrateurs de l'Union des cuma de Vendée seront présents pour accueillir responsables et adhérents, mais également les agriculteurs désireux d'en savoir plus. En plus des informations spécifiques aux cuma, notre stand présentera certains matériels des cuma voisines. Comme pour l'édition précédente, ces matériels seront présentés avec des fiches synthétisant leurs principales caractéristiques et leurs prix de revient. N'hésitez donc pas à venir échanger ou tout simplement nous saluer. Enfin cette année, afin de partager un moment de convivialité, nos administrateurs invitent tous les responsables de cuma présents sur le site à venir partager le verre de l'amitié le samedi 25 août à 18h00.

Une 2ème secrétaire administrative et comptable à l'AGC

Il y a deux ans, l'AGC 85 lançait un recrutement pour une secrétaire administrative et comptable. Un des principaux freins à la prise de responsabilité est en effet souvent le temps à passer sur des aspects administratifs. Certaines cuma font le choix de déléguer l'administratif. Deux solutions s'offrent alors : l'embauche en direct d'une secrétaire ou le recours à une secrétaire administrative et comptable, salariée AGC, mise à disposition de la cuma. En charge d'assurer le suivi administratif, elle intervient sur un rythme adapté aux besoins des cuma : d'une journée par semaine à une journée par mois. Afin de répondre aux demandes, l'AGC 85 prévoit de créer dès la rentrée un nouveau poste. Si ce dispositif vous intéresse, ou si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec la coordinatrice AGC 85, Marie-Christine Deniaud au 02 51 36 90 34.

par julie.azema@cuma.fr • 02 51 36 90 42

MACHINISME

Oser & innover, la force d'un groupe !

La récolte de l'herbe et du méteil est un moment crucial pour l'éleveur. Stress, charge de travail importante, caprices de la météo, doivent être gérés au mieux pour optimiser la qualité de son fourrage qui va déterminer en partie les résultats techniques du troupeau.

Durant l'hiver 2017/2018, ce sont 5 agriculteurs motivés de la cuma d'Amné en Champagne (72) qui ont réfléchi ensemble à l'acquisition d'une auto-chargeuse. Ils ont engagé autour de 120 remorques par an. La moyenne des deux cuma sarthoises déjà équipées *(Piacé et des Mimosas à Tassé)* est de 320/an. Loin de la moyenne, ils auraient pu abandonner le projet, mais non !

Ne pas avoir peur de communiquer ! Pascal Huger, président de la cuma d'Amné en Champagne, aime bâtir des projets collectifs et insiste sur le fait qu'en cuma *«il ne faut pas avoir peur de prendre son bâton de pèlerin pour trouver de nouveaux adhérents»*. Les cuma voisines ont donc été informées et ont pu relayer, si elles le souhaitaient, le projet à leurs adhérents. Dans ce projet, c'est le bouche à oreille, initié par les 5 adhérents, qui a porté ses fruits. Trois nouveaux agriculteurs sont prêts à adhérer et à s'engager après étude du projet.

Ne pas penser qu'au matériel neuf ! Pour les créations d'activité, le matériel d'occasion et/ou de location peut être la bonne solution. Fonctionnement de cette nouvelle activité, entente entre les adhérents, gestion du planning, satisfaction de la machine et du travail réalisé sont des questions qui ont mené le groupe vers la location. La SARL Houdayer a donc proposé une auto-chargeuse d'occasion, Schuitemaker 580s de 38 m^3 pour l'année 2018. Cette offre a convaincu les 8 adhérents.

Le résultat : ce printemps, la cuma a mis en route la machine avec 180 remorques engagées pour l'année mais elle espère en réaliser une trentaine de plus chez des adhérents *«curieux»*. L'auto-chargeuse est centralisée chez Pascal Huger qui gère l'entretien avec l'aide d'un jeune adhérent, Francois Agin. Les deux jeux de couteaux réversibles permettent aux deux responsables d'avoir un peu plus de souplesse dans l'affutage. Le planning est réalisé sur internet à l'aide de MyCuma Planning. Cet outil développé par le réseau cuma permet à chaque adhérent de faire ses réservations et en même temps de visualiser le planning de tous les matériels. Les responsables de l'auto-chargeuse se trouvent soulagés et les organisations de chantiers facilitées pour les adhérents distant de 20 km aux extrémités. Les estimations permettent d'envisager un prix compétitif qui sera autour de 60 €/remorque.

par mathieu.heurbize@cuma.fr • 02 43 23 77 37

DiNA cuma

Investir grâce au DiNA cuma

15 mai 2018 : c'est l'heure du démarrage de la nouvelle activité groupe de fauche à la cuma Océane à Guérande (44). Le temps aussi de mettre un point final à plusieurs mois de réunions, réflexions et décisions sur les stratégies et les choix d'investissement.

C'est suite à une demande de plusieurs adhérents sur un besoin sur la fauche dans leurs exploitations, que la cuma s'est posée la question du groupe de fauche.

Seulement, investir dans ce type de matériel n'est pas une décision à prendre à la légère. Car plusieurs facteurs doivent être pris en compte (surface, main-d'œuvre, quels types d'équipements, quelles largeurs…).

Pour les aider dans ce choix, la cuma a bénéficié du dispositif DiNA cuma. Ainsi elle a pu être accompagnée par l'Union des cuma durant plusieurs demi-journées.

Ces demi-journées se sont organisées en plusieurs étapes :

1) Recensement des besoins des adhérents (surfaces, main-d'œuvre…)
2) Simulation de plusieurs scénarios en fonction des surfaces et de la largeur du matériel
3) Choix du matériel
4) Rédaction du règlement intérieur pour cette activité

A la suite de ces différentes rencontres, la cuma a pris la décision d'investir dans un groupe de fauche de 9 m sans conditionneur KRONE, pour une valeur d'achat d'environ 42 000€ ht. La conduite est exclusivement salariée. La surface estimée par an est de 760 ha. Coût prévisionnel de la facturation aux adhérents : 23€/ha (MO+TRA+GRP).

par mael.giraudeau@cuma.fr • 02 40 16 39 54

MécaElevage

Retour sur l'événement

Le 14 juin 2018 avait lieu le rendez-vous des cuma de l'Ouest, le MécaElevage à la Séguinière près de Cholet (49). Plein succès pour cette dernière édition dans le Maine et Loire avec plus de 2 500 visiteurs, dans un espace préservé et bien aménagé. Un beau site, qui a accueilli de nombreux professionnels dans les ateliers, sur les forums débats et aux démonstrations.

LES THEMATIQUES DE CETTE ANNEE

La qualité des fourrages, la chaine de récolte herbe *(fanage/andainage)*, l'épandage de lisier, digestat, fumier, la méthanisation et l'autonomie protéique des exploitations.

FORUM DÉBAT

Cette année deux forums débats étaient présentés aux visiteurs. Le matin : ensilage de maïs, récolte, éclatage des grains, réglage des machines et conservation au silo. L'après-midi : épandage, choix des équipements et nouvelles solutions.

ATELIER TECHNIQUES

Plusieurs ateliers aux thèmes différents *(autonomie protéique, récolte, fourrages d'été)* étaient proposés aux visiteurs le matin.

VILLAGE EXPOSANTS

Sur une surface de plus de 1 hectare, le public a pu déambuler dans les allées pour découvrir un village diversifié autour des constructeurs, concessionnaires, fournisseurs de l'agriculture et partenaires.

par mael.giraudeau@cuma.fr • 02 40 16 39 54

GESTION / JURIDIQUE

Nouvelle version Mycuma Compta

MyCuma Compta évolue pour faciliter votre quotidien

Envoi par mail de facture
Il sera possible d'envoyer par mail les factures directement aux adhérents si le paramètre est autorisé dans leurs fiches.

En comptabilité
Création d'une balance analytique inversée, vous pouvez visualiser par compte le montant affecté par matériel.

Visibilité des emprunts terminés
Les emprunts notés comme terminés n'apparaissent plus à l'écran.

Module règlement
Texte de relance par dossier : il est possible d'avoir des textes de relance configurés par dossier, pour ne pas utiliser les textes communs et pouvoir les personnaliser. Il sera désormais possible de copier les textes existants lors du choix de cette option pour ne pas repartir de zéro.

par maria.dile@cuma.fr • 02 41 96 77 10

Demande TIC campagne 2017

La demande de remboursement de la taxe intérieure de consommation (ex TIPP) est désormais possible depuis le 01 juin 2018 et ce jusqu'au 31/12/2020.

Les montants remboursés pour 2017 sont de 0,1123 € / li pour le GNR.

Les demandes supérieures à 300€ devront se faire *via* le portail DémaTIC : https://chorus-pro.gouv.fr

Pour cela, il vous sera demandé de fournir les copies des factures ainsi qu'un justificatif d'affiliation à la MSA et un RIB.
Si vous le souhaitez, cette demande pourra être accompagnée par votre comptable, n'hésitez pas à le contacter.

par laurent.puaud@cuma.fr • 02 51 36 90 44

Le règlement intérieur : l'outil indispensable pour votre cuma

La cuma de Surfonds dans la Sarthe est ce que l'on pourrait appeler une *« petite cuma »*. Au cours de l'hiver, une casse importante est arrivée sur un épandeur fumier. Comme le précise son président, Philippe Laude : *« une casse qui engendre un coût supplémentaire pour les adhérents. Alors qui paie ? »*.

L'état des lieux est rapide : *« Nous étions dans l'urgence, l'épandeur a été réparé avant même qu'il soit expertisé pour analyser les causes de cette casse. Nous avons également recherché notre règlement qui était obsolète. Il fallait réagir ! »*.

« Avec l'appui de l'Union des cuma, nous avons revisité notre règlement intérieur qui a été adopté lors de l'assemblée générale. Pour les adhérents absents, ils signent le document avant de prendre l'épandeur. Il y a une véritable prise de conscience du groupe ! Il faut responsabiliser les adhérents».

Quelques conseils du groupe d'experts de l'Union des cuma

• Souvent les cuma sont pénalisées pour des questions de formes et non de fonds. Pour protéger votre groupe, vérifier vos statuts, votre règlement intérieur, les parts sociales, les bulletins d'engagement.

• Face à ce type de problème, actionner votre Bureau. Ne laisser pas seul votre responsable matériel face à l'adhérent.

• La volonté de s'appuyer sur le règlement intérieur doit être portée par le Conseil d'Administration. Attention, le plus dur n'est pas d'écrire les règles, mais bien de les appliquer.

Mais cela peut aider

Le groupe d'expert de l'Union des cuma vient de travailler sur le sujet du règlement intérieur en lien avec le service juridique de la FNcuma et avec Groupama. Dans le cadre du DiNA cuma, l'Union des cuma vous accompagne. Alors bien évidemment, la vie d'un groupe ne peut reposer uniquement sur du papier et des règles. Mais cela peut aider ! Le groupe juridique : Elisabeth Langlais, Gérard Poujol, Aurélie Cardineau et Philippe Coupard vous accompagnent, n'hésitez pas à les contacter.

par philippe.coupard@cuma.fr – 02.43.23.77.37

Introduction au schéma d'activité de groupement d'employeurs

Dans l'Infocuma de mars 2018, nous avions publié un article sur « La capacité Groupement d'Employeurs des cuma, une opportunité pour créer le premier emploi ». Cette possibilité aux cuma de porter l'emploi sur un territoire est une opportunité pour renforcer les structures et les collectifs.

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS EN CUMA

Comptabilité séparée

• Comptabilité analytique
• Facturation au coût de revient de l'activité
(coût salarial + frais de gestion)
• Egalité de traitement entre les adhérents
Mesures pour l'emploi :
• L'activité GE ne donne pas accès aux aides Travailleur Occasionnel *(TO)*
• Les adhérents peuvent bénéficier du crédit d'Impôts pour dépenses de remplacement

Note d'information à la DIRECCTE

• La cuma doit appliquer au salarié mis à disposition la convention applicable chez l'adhérent utilisateur
• A faire avant le démarrage de l'activité

Mise à jour des statuts

• Lever l'option GE
• Ne peut pas être la seule activité de la cuma
Attention : responsabilité solidaire entre tous les adhérents des dettes du GE
Conseil : à limiter aux adhérents utilisateurs

Etre associé coopérateur/adhérent

Engagement à l'activité :
• 1 adhérent peut s'engager sur cette seule activité si la cuma est OK => R.I. de l'activité
Souscription de parts sociales :
• Activité GE réservée aux associés coopérateurs *(adhérents)*
• Exclusion des TNA *(Tiers Non Adhérents)*
• Pas en cascade

Avenant ou article au contrat de travail

• Vérification de la qualification du salarié
• DUER pour les 2 *(cuma et adhérent)*
• Inscription au registre du personnel pour les 2

Convention entre cuma et adhérent

• Eléments individuels *(dates début et fin…)*
• Préciser les obligations de la cuma et de l'adhérent utilisateur
• Eléments individuels
• Date de début / date de fin

Règlement intérieur de l'activité

En commun à tous les utilisateurs
• R.I. : engagements, PS, responsabilités, fonctionnement, facturation, tarifs, conditions…
• L'utilisateur est responsable des travaux
• L'utilisateur est responsable des conditions d'exécution du travail *(encadrement du salarié, durée du travail, repos, conditions matérielles…)*
• La cuma reste responsable de l'exécution du contrat de travail *(paie, déclarations…)*
• Si dommages à un tiers, c'est l'utilisateur qui prend en charge => donc assurance en conséquence

C'est pourquoi nous nous permettons d'insister sur le sujet en publiant un « Schéma sur l'activité Groupement d'Employeurs » permettant de prendre la mesure du dispositif. Nous vous rappelons que les animateurs emploi de chaque département sont à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

ACTIVITÉS GE EN CUMA

Avant 2006
GE en association Loi 1901

Depuis janvier 2006
seulement les cuma
(limité à 30 % puis 49 % de la masse salariale)

Depuis août 2016
toutes les coopératives et sans limitation de la masse salariale => 100%

DEFINITION
• Mise à disposition de salariés aux adhérents sans matériel de la cuma
• Activité à but non lucratif
• Partage d'autorité et de responsabilités
• Vérification de la qualification du salarié

POUR LA LOIRE-ATLANTIQUE
Arnaud BOUGEAIS • 02 40 16 39 52

POUR LE MAINE ET LOIRE
Isabelle CORBINEAU • 02 41 96 75 80

POUR LA SARTHE
Elsa AMONT • 02 43 23 77 37

POUR LA VENDÉE
Frédéric DUVAL • 02 51 36 90 49

par francois.leber@cuma.fr • 02 41 96 75 99

FORMATION

L'offre de formation s'étoffe

Début juillet, toutes les cuma employeurs et leurs salariés ont reçu un catalogue de formation adapté aux salariés de cuma. En effet, les spécificités liées aux cuma ne sont parfois pas prises en compte par les organismes de formation. L'Union des cuma a donc fait une pré-sélection de formations susceptibles de vous intéresser.

Un tel envoi avait déjà été réalisé à destination des chauffeurs-mécaniciens. Trois nouveautés cette année : des formations à destination des secrétaires administratives, de nouvelles formations pour les chauffeurs-mécaniciens et des formations mixtes agriculteurs-salariés.

Pour les chauffeurs-mécaniciens, en plus des formations sur le diagnostic des pannes et la soudure, réalisées avec des groupes de niveau sur le site de Narcé, deux formations sur les nouvelles technologies et le fauchage-débroussaillage, assurées par l'établissement de Nozay sont désormais proposées.

Pour les secrétaires de cuma, des formations en lien avec les logiciels Excel, MyCuma Compta et MyCuma Saisie des temps seront organisées en fonction des demandes recensées.

Enfin, des formations aux publics mixtes "agriculteurs-salariés de cuma" sont désormais organisées, permettant de se retrouver sur des thématiques communes comme les réglages de l'ensileuse ou de la moissonneuse.

par julie.azema@cuma.fr • 02 51 36 90 42

AGENDA

44 LOIRE-ATLANTIQUE

Fermeture des bureaux : du 13 au 17 août 2018
Fête de l'agriculture : les 18 et 19 août 2018 à Maumusson
Fête de la vache nantaise : les 7, 8 et 9 septembre 2018 à Plessé
Formation nouveaux responsables de cuma :
deux sessions (nord/sud), novembre et décembre 2018

49 MAINE ET LOIRE

Végétal village : le 27 septembre dans le Noyantais
Démonstration avec le CDDL sur le désherbage mécanique :
en septembre (lieu à définir)

72 SARTHE

Formation charges de mécanisation parts sociales JA :
septembre 2018

85 VENDEE

Fête de l'agriculture : les 25 et 26 août à la Châtaigneraie
Formation des responsables : les 11 et 18 septembre
à la Roche sur Yon
Formation impayés : le 29 novembre secteur
des Brouzils-Montaigu
Démo épandage lisier : le 9 octobre 2018 secteur Saint Fulgent
Démo entretien bord de champs et valorisation du bocage :
automne 2018, secteurs Auzance et Saint Fulgent

POUR TOUS

Deuxième appel à projet DiNA cuma :
du 01 juin au 31 octobre 2018
Appel à projet PCAE : du 15 juillet au 15 septembre 2018
Retour des inscriptions pour formation salariés 2019 :
avant le 30 septembre 2018
Semaine des cuma : du 26 novembre au 7 décembre 2018

cumalink

Aujourd'hui, c'est **2 525** cuma de l'Ouest répertoriées
et géolocalisées avec leurs coordonnées
et **6 300** matériels disponibles à ce jour.
Découvrez le site **cumalink.fr**

CONTACT DES SECTIONS

LOIRE ATLANTIQUE
Maison de l'Agriculture
La Géraudière
rue Pierre Adolphe Bobierre
44939 NANTES cedex 9
02 40 16 39 50
paysdelaloire.44@cuma.fr

MAINE ET LOIRE
Maison de l'Agriculture
14 avenue Joxé BP 646
49006 ANGERS cedex 01
02 41 96 75 48
paysdelaloire.49@cuma.fr

SARTHE
9 rue de Grémillon
72000 LE MANS
02 43 23 77 37
paysdelaloire.72@cuma.fr

VENDÉE
51 rue Charles Bourseul
ZAC Bell - BP 214
85005 LA ROCHE SUR YON cedex
02 51 36 90 30
paysdelaloire.85@cuma.fr

INFOcuma
Lettre d'informations
Union des cuma des Pays de la Loire

Maison de l'Agriculture - 14 avenue Joxé
BP 646 - 49006 ANGERS cedex 01
Directeur de la publication : Marc AUREJAC
Réalisation : communication FRcuma Ouest
Tirage : 2 300 exemplaires